

Rennes, le 27 Mai 2020

Objet : Appel à une solidarité responsable pour une reprise durable des chantiers

Madame, Monsieur,

Face à la crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes tous confrontés, les artisans et entreprises du département, qui sont également vos partenaires, se sont très tôt organisées et mobilisées afin de retrouver et maintenir un niveau d'activité économique vital pour tous.

Celles-ci ont souhaité reprendre l'exécution de leurs chantiers dans le strict respect des préconisations sanitaires prévues dans le guide de l'OPPBTP avec comme impératif et objectif celui de préserver la santé de leurs salariés.

Chacun reconnaît que toutes les parties prenantes à l'acte de construire sont impactées mais on ne peut contester que nos compagnons et nos entreprises se trouvent en première ligne sur les chantiers face au risque pandémique. Et cela est source de surcoûts parfois très importants que les entreprises de construction ne peuvent assumer seules.

Sans partage des surcoûts à la hauteur des enjeux actuels, la reprise ne sera pas durable. Si certains acheteurs ont proposé des solutions satisfaisantes, nous constatons en pratique que nombre d'entre eux n'entend pas contribuer en de justes proportions à l'effort de guerre.

Cet effort se limite souvent à une prise en charge parfois seulement partielle de la désinfection des aménagements de base vie. Dans d'autres cas, des protocoles préalables à la reprise des chantiers interdisent aux entreprises de demander une participation sur les principaux postes de surcoûts (immobilisation du matériel, perte de productivité, augmentation du prix de certains matériaux....).

Cette réponse est sinon inacceptable, tout du moins insuffisante au regard de l'effort de solidarité nécessaire pourtant reconnu de tous. Pour que la filière du bâtiment puisse résister à ce séisme et éviter très directement la disparition d'entreprises et la destruction d'emplois, les maîtres d'ouvrages doivent participer en de justes proportions à la prise en charge financière des surcoûts et cela pendant toute la durée des chantiers. Il conviendra également de réfléchir à réserver une ligne de dépenses spéciale Covid dans les futures consultations.

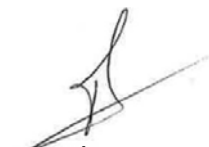
La Fédération Française du Bâtiment du 35, sous la signature de ses principaux mandataires, souhaite alerter et sensibiliser les donneurs d'ordre du département afin d'éviter d'ajouter à la crise que nous vivons un désastre économique pour nos entreprises. Nous comptons sur vous pour examiner avec responsabilité, solidarité et bienveillance les demandes des entreprises qui vous sont présentées.

C'est ensemble et unis que nous sortirons de cette crise.

Vous remerciant de votre écoute active, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre parfaite considération.



Xavier CHAMPS,
Président de la Fédération du Bâtiment
et des TP d'Ille et Vilaine



Éric BÉTHUNE,
Président de la Fédération du Bâtiment
et des TP Pays de Vitré



Jean-Michel GALLE,
Président de la Fédération
du Bâtiment et des TP Pays de Fougères



Christian CORBE,
Président de la Fédération du Bâtiment
et des TP Pays de Rennes



Philippe GANCEL,
Président de la Fédération
du Bâtiment et des TP Pays de Redon



Arnaud SALMON,
Président de la Fédération
du Bâtiment et des TP Pays de Dinard



Loïc LEVILLAIN,
Président de la Fédération du Bâtiment
et des TP Pays de Saint-Malo